



MERVILLE

017

Séance du 03 mai 2019

Chantal AYGAT

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 03 MAI

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi trois mai à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Chantal AYGAT, Maire de Merville et sur sa convocation :

Présents : 18

Madame Chantal AYGAT, Maire,
Mesdames Patricia OGRODNIK, Colette BÉGUÉ, Alexandrine MOUCHET,
Messieurs Thierry VIGNOLLES, Jean-Luc FOURQUET, Sauveur GIBILARO, Adjoints au Maire,
Mesdames Nelly AUGUSTE, Joséphine LABAYEN-REMAZEILLES, Monique NICODEMO-SIMION, Katia ZANETTI, Stéphanie HUILLET, Sylviane GABEZ, conseillères municipales,
Messieurs Daniel CADAMURO, René BÉGUÉ, Patrick DI BENEDETTO, François GAUTHIER, Fabrice MARTINEZ, conseillers municipaux.

Procurations : 4

Monsieur Gilles MARTIN donne pouvoir à Madame Patricia OGRODNIK,
Madame Béatrice MARTY donne pouvoir à Monsieur René BÉGUÉ,
Monsieur Christophe FEUILLADE donne pouvoir à Madame Sylviane GABEZ,
Monsieur Philippe PETRO donne pouvoir à Madame Chantal AYGAT.

Absents : 5

Mesdames Valérie HABIRE et Marie-Thérèse TRECCANI,
Messieurs Henri HERNOULD, Jean-François LARROUX, Bernard TAGNERES, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick DI BENEDETTO

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 18

Nombre de Conseillers votants : 22

Date de convocation : **25 avril 2019**

Date d'affichage : **25 avril 2019**

La séance est ouverte à 20H00, séance publique.

Ordre du jour :


FINANCES LOCALES :

- 1/ Décision modificative n°1
- 2/ Créances irrécouvrables, admissions en non-valeur
- 3/ Instauration d'un nouveau tarif de concession cimetière

URBANISME :

- 1/ Don de parcelles au profit de la commune
- 2/ Dénomination de la voie du lotissement « REBAUDY»
- 3/ Acquisition de parcelles LARTIGUE
- 4/ Acquisition de parcelle chemin piétonnier
- 5/ Droit de préemption urbain lotissement REBAUDY

INFORMATIONS DIVERSES :

 Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2019

Madame le Maire soumet à l'assemblée délibérante le compte-rendu du Conseil Municipal qui s'est déroulé le 28 mars 2019.

Aucune remarque n'est formulée.

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention de Mr MARTINEZ), approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal qui s'est déroulé le 28 mars 2019.

I. FINANCES LOCALES

1.1 Délibération 2019/024 : Décision modificative n°1

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre d'ajustements de crédits au sein des sections de fonctionnement et d'investissement, il est proposé d'approuver la décision modificative n°1 telle que figurant en annexe de la présente délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°1 sur l'exercice budgétaire 2019,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

1.2 Délibération 2019/025: Créances irrécouvrables, admission en non-valeur

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'à la demande de Madame la trésorière, il convient de procéder à l'admission en non-valeur de la somme de 2 913.55€. Cette dernière n'a pu parvenir à son recouvrement et a épuisé toutes les voies réglementaires.

Ces impayés concernent 2 administrés qui n'ont pu s'acquitter des frais de restauration scolaire ou des services périscolaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'admission en non-valeur de la somme de 2 913.55 €,

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice budgétaire 2019,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

1.3 Délibération 2019/026: Instauration d'un nouveau tarif de concession cimetière

Madame le Maire propose au conseil municipal d'instaurer un nouveau tarif concernant les concessions cimetière.

En effet, par délibération n°2018-01-02, l'assemblée délibérante avait fixé le tarif d'une concession de 4,50 m² située dans l'ancien cimetière à 900€. Il s'avère que certains emplacements disponibles ont une dimension d'1m² et qu'il est impossible de leur appliquer le tarif précité.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'instauration d'un nouveau tarif de 200€ pour une concession de type cavurne avec une dimension d'1m².

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'instauration de ce nouveau tarif en matière de concessions cimetières,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

II. URBANISME

1.4 Délibération 2019/027: Don de parcelles au profit de la commune

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que par courrier en date du 15 avril 2018, Madame et Monsieur Michel BORDES, propriétaires de plusieurs parcelles situées à proximité de la route de Daux dénommées « ferme du Tucol » souhaitent en faire don à la commune. Les parcelles concernées sont les suivantes :

- D678 d'une contenance de 115 826 m²
- E329 d'une contenance de 17 525 m²
- E2568 d'une contenance de 6 600 m²
- E332 d'une contenance de 91 485 m²
- E333 d'une contenance de 18 615 m²
- E334 d'une contenance de 4 605 m²
- E361 d'une contenance de 16 080 m²

En raison des racines familiales et du profond attachement de ces personnes à la commune, ces administrés souhaitent effectuer cette opération de donation afin de participer aux mutations à venir du territoire de Merville.

Madame le Maire précise que ce don n'est grevé ni de conditions ni de charge.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la donation des parcelles référencées ci-dessus,

PRECISE que le plan est annexé à la présente délibération,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

1.5 Délibération 2019/028 : Dénomination de la voie du lotissement « REBAUDY »

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

Il convient, pour faciliter le repérage pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Le permis d'aménager de la SARL REBAUDY situé le long du chemin Péouliayres crée une nouvelle voie.

La commission urbanisme a émis un favorable à la dénomination de cette voie en « impasse REBAUDY ».

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de nommer la voie de ce lotissement « impasse REBAUDY »

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

1.6 Délibération 2019/029 : Acquisition de parcelles LARTIGUE

Par courrier en date du 08 mars 2019, le lotisseur dénommé « les parcs aménagés » qui a procédé à l'élaboration de l'opération du lotissement du Parc de Lartigue à Merville souhaite la cession de plusieurs petites parcelles au profit de la commune.

Cette bande de terrain longeant le chemin de Lartigue actuel fait l'objet d'un emplacement réservé afin de procéder à l'élargissement futur de ce chemin. Elle est cadastrée section E numéros 2431, 2433, 2445, 2447, 2459, 2472, 2479, 2492 pour une surface totale de 1 043m².

Le lotisseur propose une cession pour l'euro symbolique.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition de ces parcelles pour l'euro symbolique,

PRECISE que les frais inhérents à cette opération seront à la charge de la commune,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

1.7 Délibération 2019/030 : Acquisition de parcelle, chemin piétonnier

Par courrier en date du 15 mars 2019, Madame et Monsieur ESPITAU domiciliés à Merville ont exprimé leur accord pour la cession d'une bande de terrain leur appartenant au profit de la commune.

Cette bande longe le chemin de Lartigue et permettra à terme de réaliser la continuité du cheminement piétonnier déjà existant vers le passage du Roye. Il s'agit d'un morceau de la parcelle cadastrée E1166.

Les frais liés à l'intervention d'un géomètre à l'installation d'un grillage seront pris en charge par la commune.

Cette bande de terrain sera cédée pour l'euro symbolique.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition de ce morceau de parcelle pour l'euro symbolique,

PRECISE que les frais inhérents à cette opération seront à la charge de la commune,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

1.8 Délibération 2019/031 : Droit de préemption urbain lotissement REBAUDY

Maître BALZAME, notaire exerçant à Grenade, chargé de la vente des lots du lotissement REBAUDY sollicite la commune afin de prendre une délibération permettant d'exempter les transactions de notification au titre du droit de préemption urbain.

Ainsi, afin d'éviter les lourdeurs administratives, la commune renonce à exercer son droit de préemption sur la totalité du lotissement. Cette exemption concernera toutes les déclarations d'intention d'aliéner des lots issus des autorisations d'urbanisme suivantes :

- DP 03134118W0063
- DP 03134118W0062
- PA 03134118W0005

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la décision de ne pas exercer son droit de préemption sur toutes les transactions liées à ce lotissement,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

III. INFORMATIONS DIVERSES

La séance est close à 20h20.

Le Maire,

Chantal AYGAT

Le Secrétaire de séance,

Patrick DI BENEDETTO

